



Réf. Farde e-Assemblées : 2409520

N° OJ : 66

Projet d'Arrêté - Conseil du 14/06/2021

**Objet :** Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2018-2019.- Convention.

Le Conseil communal,

Considérant que le droit à la sécurité est un droit élémentaire et qu'une des missions des autorités locales est de développer des actions de prévention intégrées dans le cadre des Plans Stratégiques de Sécurité et de Prévention conclus notamment avec le SPFIntérieur ;

Vu l'AR du 25 décembre 2017 relatif à la prolongation 2018-2019 des Plans Stratégiques de Sécurité et de Prévention 2014-2017 ;

Vu l'AM du 27 décembre 2017 fixant notamment les modalités d'introduction du nouveau PSSP 2018-2019 ;

Vu la prolongation des PSSP pour une durée de 2 ans à dater du 1er janvier 2018 ;

Vu la décision du SPFIntérieur concernant la poursuite du financement des projets de prévention ;

Vu l'article budgétaire en recette - 30042/46508 et en dépense – 30042/33202 ;

Vu la décision du Collège de la Ville en date du 29 mars 2018 approuvant les modifications au PSSP 2018-2019.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins

Article unique : approuver la convention « Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention » pour les années 2018-2019 avec le SPFIntérieur.

Annexes :

[AR du 25 décembre 2017 relatif à la prolongation 2018-2019 des Plans Stratégiques de Sécurité et de Prévention 2014-2017](#)

[AM du 27 décembre 2017 \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2018-2019 \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)